

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 08.08.2023

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : Apprêt isolant**Numéro d'article** : 14115**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**Utilisation prévue** : Produit de finition automobile/Apprêt**Fabricant/Fournisseur**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a
69115 Heidelberg
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter** : Département de la sécurité des produits
Informations en cas d'urgence : +49 70024112112 (CH)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Sensible à la peau 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 SGH07

Mot d'avertissement : Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

Bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre 700-1100)

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez attentivement et suivez toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations Complémentaires:

EUH205 Contient des composants époxy. Peut produire une réaction allergique.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 64-17-5 EINECS : 200-578-6 N° d'enregistrement : 01-2119457610-43	éthanol	≥ 25-< 50 %
	Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. oculaire 2, H319 Limite de concentration spécifique : Irritant pour les yeux 2 ; H319 : C ≥ 50 %	
CAS: 107-98-2 EINECS : 203-539-1 N° d'enregistrement : 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol	10-25%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène	2,5-<5%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335	
CAS: 67-63-0 EINECS : 200-661-7 N° d'enregistrement : 01-2119457558-25	propane-2-ol	2,5-<10%
	Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	1-<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 25068-38-6	Bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre 700-1100)	≥1-<2,5%
	Irritation cutanée 2, H315 ; irritation oculaire 2, H319 ; sensibilité cutanée 1, H317, EUH205	
CAS: 78-93-3 EINECS : 201-159-0 N° d'enregistrement : 01-2119457290-43	Méthyléthylcétone	<1%
	Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336, EUH066	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Après contact avec la peau : Rincer immédiatement à l'eau.

Après contact visuel : Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après ingestion : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger : Tenir à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Veiller à une bonne ventilation/ aspiration du lieu de travail. Éviter la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Se protéger des charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit frais.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé.

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.

Classe de stockage : 3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
64-17-5 éthanol	
BIEN	Valeur à long terme : 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
BIEN	Valeur à court terme : 560 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme : 375 mg/m ³ , 100 ppm Sk
1330-20-7 Xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
67-63-0 propane-2-ol	
BIEN	Valeur à court terme : 1250 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme : 999 mg/m ³ , 400 ppm
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
78-93-3 Méthyléthylcétone	
BIEN	Valeur à court terme : 899 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme : 600 mg/m ³ , 200 ppm Sk, BMGV

Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 Xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique
78-93-3 Méthyléthylcétone	
BMGV	70 µmol/L Milieu : urine Temps d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : butan-2-one

Informations Complémentaires:Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés :Aucune autre donnée ; voir section 7. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se

laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants :

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau des gants

Le temps de rupture exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux/du visage :Lunettes de protection hermétiques

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique :	Fluide
Couleur:	Selon les spécifications du produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation :	Indéterminé.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	78 °C (64-17-5 éthanol)
Inflammabilité :	Facilement inflammable.
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure :	2,3 % vol. (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol) ~
Supérieure:	20 % vol. (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol) 14
Point d'éclair:	°C (DIN EN ISO 1523:2002)
Température d'auto-inflammation :	270 °C (DIN 51794, 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C :	19-21 s (DIN 53211/4)
Dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
eau:	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C : Pression de vapeur à 50 °C	50 hPa (64-17-5 éthanol)
densité relative Masse volumique à 20 °C :	280 hPa
	1,043 g/cm ³ (DIN EN ISO 2811-1)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.

Autres informations

Apparence:

Formulaire:	Fluide
Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.

Teneur en solvant :	
COV (CE)	65,71 %
Teneur en solides (% en poids) : Changement d'état	34,3 %
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Informations relatives aux classes de danger physique	
Explosifs	Vide
Gaz inflammables	Vide
Aérosols	Vide
Gaz comburants	Vide
Gaz sous pression	Vide
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs hautement inflammables.
Solides inflammables	Nul
Substances et mélanges autoréactifs	Vide
Liquides pyrophoriques	Vide
Solides pyrophoriques	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants	Vide
et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau	Vide
Liquides oxydants	Vide
Solides oxydants	Vide
Peroxydes organiques	Vide
Corrosif pour les métaux	Vide
Explosifs désensibilisés	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RéactivitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. Possibilité de réactions dangereusesAucune réaction dangereuse connue. Conditions à éviterAucune autre information pertinente n'est disponible. Matériaux incompatibles :Aucune autre information pertinente n'est disponible. Produits de décomposition dangereux : Possible sous forme de traces.

Oxydes d'azote

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une grave irritation des yeux. Sensibilisation

respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Informations sur d'autres

dangers :

Propriétés perturbatrices endocriniennes		
78-93-3	Méthyléthylcétone	Liste II

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Persistance et

dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Potentiel de

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Mobilité dans le

sol : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Résultats de l'évaluation PBT et

vPvB : PBT : Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Pour plus d'informations sur les propriétés perturbatrices endocriniennes, voir la section 11.

Autres effets indésirables :

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro
d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations
Unies ADR
IMDG, IATA

UN1263 PEINTURE
PEINTURE

Classe(s) de danger pour le
transport ADR



Classe
Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables. 3

IMDG, IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

II

Risques environnementaux :

Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33

Numéro EMS :

FE, SE

Catégorie de rangement :

B

Transport maritime en vrac selon les
instruments de l'OMI

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :
ADR

Quantités limitées (LQ) 5L
Catégorie de transport 2
Code de restriction du tunnel D/E
IMDG
Quantités limitées (LQ) 5L
« Règlement type » de l'ONU : UN 1263 PEINTURE, 3, II

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/Législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso :P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur5 000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur50 000 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire selon Conformément au décret sur les matières dangereuses, annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	50-100

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

■ EUH205 Contient des composants époxy. Peut provoquer une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Flam. Liq. 2 :

Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3 :

Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4 :

Toxicité aiguë – Catégorie 4

Irritation cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2 Irritation oculaire

2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Sensibilité cutanée 1 :

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.